

# CONVENTION de PARTENARIAT 2011-2012

Convention entre

**L'INSTITUT SANDAR**

Association loi 1901

représentée par M. Michel GRILLET, Président de l'Association responsable du Lycée privé d'enseignement général et d'agro technologie SANDAR, 392 chemin de la Sablière à LIMONEST

et le **CLUB de BMX VTT de LIMONEST**,

Association loi 1901

représentée par M. Frédéric BLANC, Président du Club de BMX VTT de Limonest, 550 chemin du Bois d'Ars à LIMONEST

## ➤ Principes généraux :

Les deux associations engagent un partenariat qui vise à permettre à de jeunes sportifs de bénéficier d'un aménagement de leurs temps scolaire afin de permettre d'augmenter leur temps d'entraînement au cours des semaines de scolarité.

Cette organisation doit permettre à ces jeunes de concilier la réussite de leur scolarité dans l'enseignement secondaire (seconde, première, terminale) jusqu'au baccalauréat avec un temps d'entraînement individuel et collectif conséquent pour améliorer leurs performances sportives. L'objectif est d'accueillir dès la rentrée 2011 un minimum de 8 élèves inscrits dans les classes de Seconde générale et technologique et Premières S et Première STAV à SANDAR et aux entraînements du Club de BMX VTT de Limonest.

**L'INSTITUT SANDAR s'engage**, pour les classes de seconde GT, Première générale série scientifique, Première technologique STAV :

- à aménager les horaires des semaines de scolarité (avec présence dans l'établissement) de telle sorte que les cours se terminent :
  - le mardi au plus tard à 15h30
  - le mercredi au plus tard à 16h30
  - le jeudi au plus tard à 15h30(Voir emploi du temps hebdomadaire en annexe n°1)
- à autoriser les jeunes sportifs inscrits aux séquences d'entraînement du Club de BMX VTT de Limonest à quitter l'établissement après la fin des cours aux heures convenues pour rejoindre la piste d'entraînement BMX de la commune de Limonest, distante de 900 mètres de l'Institut SANDAR et où se dérouleront les séquences d'entraînement.
- à faciliter la réussite scolaire et sportive de ces élèves grâce aux services suivants :
  - aménagement des horaires de scolarité
  - études surveillées
  - internat

ML



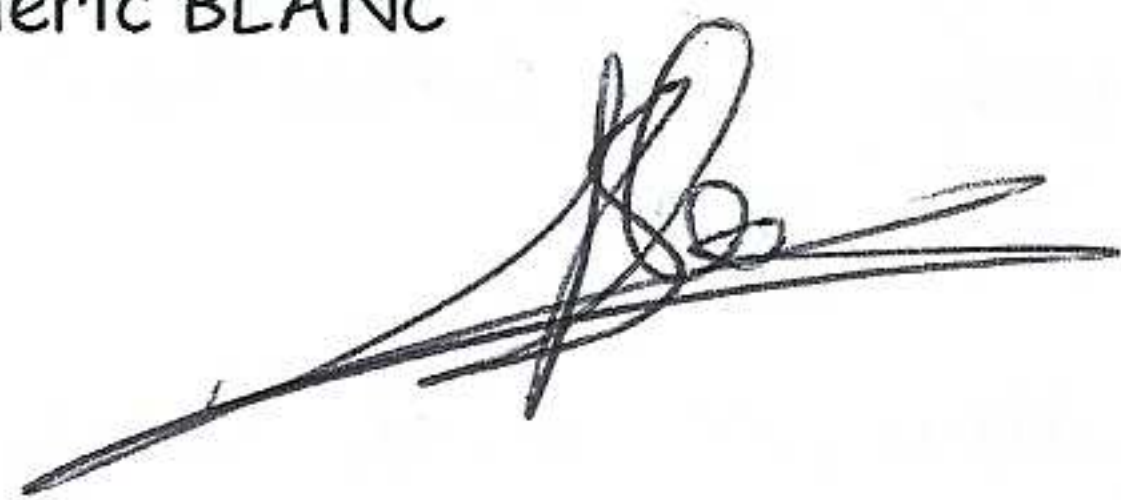
- concertation régulière entre les professeurs principaux des classes accueillants des jeunes sportifs et l'entraîneur
- à autoriser le Club de BMX VTT de Limonest à stationner son véhicule de transport de personnes sur le parking de l'établissement et les jeunes sportifs, élèves de l'établissement, à ranger leur vélo dans l'enceinte de l'établissement dans le local qui leur sera indiqué.

### Le Club de BMX VTT de LIMONEST s'engage :

- à communiquer auprès de ses adhérents et partenaires avec toutes les modalités possibles (site internet du club, diffusion de documents d'information et d'affiches, articles de presse,...)
  - sur les formations dispensées à l'Institut SANDAR et en particulier sur les classes à horaires aménagés pour accueillir les jeunes sportifs (Seconde générale et technologique, Première S et Première technologique STAV) et le service de l'internat du Lundi au Vendredi
  - et sur l'aménagement des horaires permettant aux jeunes sportifs de concilier réussite scolaire et entraînement sportif
- à participer à la journée Portes ouvertes de l'établissement le Samedi 26 mars 2011 avec la tente du Club
- à prendre en charge les séquences d'entraînements sportifs programmés après la fin des cours les lundis, mardis, mercredis et jeudis. Le relevé des absents sera effectué dès l'arrivée des élèves au stade de VTT et communiqué immédiatement par téléphone au secrétariat ou au personnel de vie scolaire de l'Institut SANDAR.
- à assurer la responsabilité des élèves inscrits à l'entraînement de BMX dès leur sortie autorisée de l'établissement, durant toutes les séquences d'entraînement en périodes scolaires et jusqu'au retour dans l'établissement pour les élèves internes.
- à respecter et faire respecter les horaires des séquences d'entraînement.

Convention signée en 2 originaux à LIMONEST, le Samedi 26 mars 2011

Pour le CLUB de BMX VTT de LIMONEST  
Le Président  
Frédéric BLANC



Pour l'INSTITUT SANDAR  
Le Président  
Michel GRILLET

